

## **Procès verbal**

Le samedi 28 mars 2026 à 09 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Yannick TOURNADRE

Secrétaire de la séance : Fabienne CHARBONNEL

**Présents** : Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Djamila MESSERLIN, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT, Nicolas GANDON, Guy GATIGNOL, Martine TREFOND, Jérôme GREGOIRE, Marc PERSIANI, Olivier ANDRE

**Représentés** : Hélène CHARLES représentée par Christine SEPCHAT, Martial PAUL représenté par Odile DAUPHIN

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

#### **1- MISE EN PLACE / FONCTIONS NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1 - Indemnités des Elus
- 1.2 – Délégation du Conseil Municipal au maire de certaines de ses attributions
- 1.3 – Constitution des commissions municipales (appellation et thème)
- 1.4 – Constitution commission Appel d'Offres (le maire + 3 titulaires + 3 suppléants)
- 1.5 - CCID (Commission Communale des Impôts Directs (le maire + 6 commissaires titulaires + 6 commissaires suppléants)

#### **2- CESSION IMMOBILISATIONS**

- 2.1 – Signatures de 2 compromis de vente (Terrains le Grand Mégnaud)
- 2.2 - Demande GAEC Vallée du Burandou pour acquisition terrain (devant de porte)

#### **3 - ACQUISITION**

- 3.1 - Achat Véhicule (engagement dépenses avant vote du budget)

#### **4 – PERSONNEL COMMUNAL**

- 4.1 – Régime indemnitaire (révision)
- 4.2 – Création poste Attache principal
- 4.3 – Création poste Adjoint Technique

#### **5 - EMPLACEMENTS DOMAINE PUBLIC**

- 5.1 - Demande Elodie GATIGNOL (emplacement Food Trucks)
- 5.2 - Demande SAS JO ET LO (emplacement Terrasse)
- 5.3 – Demande Sancy Glaces (emplacement chariot au plan d'eau)
- 5.4 – Demande de VIVAL (emplacement colis box)

#### **6 - CONVENTION**

- 6.1 – Festival D 440 / Convention Collège et hébergements dive

#### **7 – QUESTIONS DIVERSES**



### **CONSTITUTION COMMISSION MUNICIPALE 1 / Vie économique et Affaires Générales**

Le maire est membre de droit de chaque commission et copréside l'ensemble de celles-ci.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignées pour faire partie de la commission n° 1 : Vie économique et Affaires Générales

Les élus suivants :

- Christine SEPCHAT, Présidente
- Guy GATIGNOL
- Martial PAUL
- Hélène CHARLES

### **CONSTITUTION COMMISSION MUNICIPALE 2 / Identité et Patrimoine**

Le maire est membre de droit de chaque commission et copréside l'ensemble de celles-ci.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de la commission n° 2 : **Identité et Patrimoine**

Les membres suivants :

- **Antoine TEILLOT, Président**
- Marc PERSIANI
- Jérôme GREGOIRE
- René JAL

### **CONSTITUTION COMMISSION MUNICIPALE 3 / Vie Collective**

Le maire est membre de droit de chaque commission et copréside l'ensemble de celles-ci.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de la commission n° 3 : **Vie collective**

Les membres suivants :

- **Emilie CHABORY, Présidente**
- Djamila MESSERLIN
- Martine TREFOND
- Isabelle LAURENT

### **CONSTITUTION COMMISSION MUNICIPALE 4 / Vie Locale**

Le maire est membre de droit de chaque commission et copréside l'ensemble de celles-ci.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de la commission n° 4: **Vie Locale**

Les élus suivants :

- **Nicolas GANDON, Président**
- Odile DAUPHIN
- Fabienne CHARBONNEL
- Olivier ANDRE

### **CONSTITUTION COMMISSION DES FINANCES**

Le maire est membre de droit de chaque commission et copréside l'ensemble de celles-ci.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de la commission des finances

Les élus suivants :

- les 4 adjoints, présidents des commissions thématiques :
- **Christine SEPCHAT,**
- **Antoine TEILLOT,**
- **Emilie CHABORY**
- **Nicolas GANDON**
- 

+ les élus suivants

- Martial PAUL, conseiller municipal
- Jérôme GREGOIRE, conseiller municipal délégué
- Martine TREFOND, conseillère municipale
- Olivier ANDRE, conseiller municipal

### **CONSTITUTION COMMISSION APPEL OFFRES**

Le maire est membre de droit de chaque commission et copréside l'ensemble de celles-ci.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de la commission d'appel d'offres

Les élus suivants :

- **Christine SEPCHAT, membre titulaire**
- **Antoine TEILLOT, membre titulaire**
- **Marc PERSIANI, membre titulaire**
- **Jérôme GREGOIRE, membre suppléant**
- **Hélène CHARLES, membre suppléant**
- **Guy GATIGNOL, membre suppléant**

### **COMPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMOTS DIRECTS**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

en tant que commissaire titulaire :

- Christine SEPCHAT
- Odile DAUPHIN
- Dominique HAUTIER
- Colette SCIAUVEAUX
- Martine TREFOND
- Gérard ROUX

et en tant que commissaire suppléant

- Pierre BOYER
- Jean-Pierre ANDRAUD
- Frédéric CHALEIL
- Jeannine CHARBONNEL
- François BRUT
- Bernard GUITTARD

### **CONSTITUTION ENFANCE ET JEUNESSE**

Le maire est membre de droit de chaque commission et copréside l'ensemble de celles-ci.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de la commission ENFANCE ET JEUNESSE

Les membres suivants :

- **Emilie CHABORY**
- **Djamila MESSERLIN**
- Isabelle LAURENT
- Martine TREFOND
- Olivier ANDRE
- Martial PAUL
- Nicolas GANDON
- Jérôme GREGOIRE

#### **DELEGATION / REPRESENTATION / Ecole**

Ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne à l'Ecole Primaire

- Yannick TOURNADRE, Maire
- Emilie CHABORY, 3ème adjointe

#### **DELEGATION REPRESENTATION / EPF/Smaf**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne à l'EPF/Smaf (Etablissement Public Foncier)

- Christine SEPCHAT , 1ère Adjointe
- Guy GATIGNOL, conseiller municipal délégué

#### **DELEGATION REPRESENTATION / Radio Bort Artense**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne à RADIO BORT ARTENSE (RBA)

- Nicolas GANDON, 4ème adjoint, délégué titulaire
- Fabienne CHARBONNEL, Conseillère Municipale, déléguée suppléante

#### **DELEGATION - REPRESENTATION / Parc Naturel Régional es Volcans d'Auvergne**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) :

- Guy GATIGNOL, conseiller municipal, délégué titulaire
- Marc PERSIANI, conseiller municipal, délégué suppléant

#### **DELEGATION / REPRESENTATION / Centre Communal d'Action Sociale**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour représenter la commune au Centre Communal d'Action Sociale / CCAS

- Christine SEPCHAT , 1ère adjointe
- Djamila MESSERLIN, conseillère municipale déléguée
- Martine TREFOND, conseillère municipale
- Olivier ANDRE, conseiller municipal

### **DELEGATION REPRESENTATION / SMGF de la Tour d'Auvergne**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner de 7 nouveaux membres du Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) de la Tour d'Auvergne, à charge pour eux d'élire un Président, constituant ainsi le nouveau comité Syndical du SMGF de la Tour d'Auvergne

Après délibération, ont été désignés :

- René JAL, représentant la commune de La Tour d'Auvergne
- Bernard GOIGIOUX, représentant la section de Peubret et Autres
- Pascal FALGOUX, représentant la section de Peubret et Autres
  
- Djamila MESSERLIN, conseillère municipale, représentant la section de la Tour
- Patrick MEYNIE, représentant la section de la Tour d'Auvergne
- Didier LAURENT, représentant la section de la Tour d'Auvergne
- Olivier ANDRE, représentant la section de la Tour d'Auvergne

### **DELEGATION REPRESENTATION / EHPAD**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne à l'EHPAD "Le Grand Mégnaud"

- Yannick TOURNADRE, Maire
- Nicolas GANDON, 4ème adjoint

### **DELEGATION REPRESENTATION / Référent URBANISME**

Monsieur le Maire propose de désigner, au sein de la commune, un référent Urbanisme pour suivre principalement l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et toutes les demandes telles que permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme notamment

Après délibération, Mme Hélène CHARLES, conseillère municipale, est nommée référente Urbanisme

### **DELEGATION REPRESENTATION / SIE**

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Energie Puy-de-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du Syndicat, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie de ROCHEFORT MONTAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avoir pris acte des candidatures et les élections opérées, élit

- M. Antoine TEILLOT, 2ème adjoint, délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Energie de ROCHEFORT-MONTAGNE
- M. Marc PERSIANI, conseiller municipal, délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie de ROCHEFORT-MONTAGNE

### **DESIGNATION REPRESENTATION Communication**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés à la Communication, pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne les délégués suivants :

- Yannick TOURNADRE, Maire
- Djamila MESSERLIN, conseillère déléguée

- Fabienne CHARBONNEL, conseillère municipale
- Guy GATIGNOL, conseiller municipal délégué
- Martial PAUL, conseiller municipal

#### **DELEGATION REPRESENTATION / CNAS**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne au sein du CNAS

- Martine TREFOND, conseillère municipale
- Marie SERRE, adjoint administratif

#### **DELEGATION REPRESENTATION / AGEDI**

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune de La Tour d'Auvergne au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'assemblée spéciale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne

- Djamila MESSERLIN, conseillère municipale, représentant titulaire
- Emilie CHABORY, 3ème Adjointe, représentant suppléant

#### **DELEGATION REPRESENTATION / Collège Sancy Artense**

Ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne au Collège Sancy Artense

- Yannick TOURNADRE, Maire
- Emilie CHABORY, 3ème adjointe

#### **DESIGNATION DELEGUE AU CLIC / Ambassadeur de la forme**

Dans le cadre de ses missions de prévention et de promotion de la santé des seniors, le CLIC Sénior Montagne anime depuis 2019 un réseau de référents communaux, devenu en 2023 **le réseau des Ambassadeurs de la Forme**.

Les communes, souhaitant être présentées au sein de ce réseau, sont invitées à désigner une Ambassadeur de la forme.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne

- Mme Isabelle LAURENT, domiciliée à LA TOUR D'Auvergne "452, chemin du bois de Lachaud"

comme ambassadeur de la forme au sein du CLIC Senior Montagne.

#### **DELEGATION REPRESENTATION / Correspondant Défense**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne

- M. Jérôme GREGOIRE

en tant que correspondant défense

#### **DELEGATIONS REPRESENTATIONS / SIAEP Burande Mortagne**

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour représenter la commune de La Tour d'Auvergne au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Burande Mortagne

- Yannick TOURNADRE, Maire, délégué titulaire
- Marc PERSIANI, conseiller municipal, délégué titulaire

### **CESSION IMMOBILISATIONS / signature compromis de vente LEPAIN**

M. le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'une proposition d'achat de la parcelle AD 289 « Le Grand Mégnaud » (en face du Cabinet Vétérinaire) de la part de M. Freddy et Mme Claudia LEPAIN moyennant la somme de 18.00 €/m<sup>2</sup> (prix fixé par délibération du conseil municipal en date du 16.03.2023).

M. le Maire rappelle que cette dernière parcelle de terrain fait partie des 4 lots (hors lotissement) que la commune a décidé de mettre en vente en 2023.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ce compromis de vente chez Me ALLARD , Notaire à La Tour.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer un compromis de vente chez Me Fabienne ALLARD, Notaire à La Tour d'Auvergne pour la parcelle AD 289 d'une superficie de moyennant le prix de 18.00 €/m<sup>2</sup>

### **COMPROMIS DE VENTE / Délégation du maire à un adjoint**

Dans le cadre de la signature du compromis de vente avec M. et Mme LEPAIN chez Me Fabienne ALLARD, prévue le 10 avril 2026 à 11 heures, et en l'absence de M. le Maire, celui-ci propose au conseil de donner le pouvoir de signer à Mme Emilie CHABORY, 3ème adjointe pour le remplacer et signer à sa place.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à donner pouvoir à Mme Emilie CHABORY de signer à sa place au nom de la commune le compromis de vente avec M. et Mme LEPAIN qui souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle AD 289 moyennant la somme de 18.00 €/m<sup>2</sup>

### **CESSION IMMOBILISATION / Signature compromis de vente avec SAS LES BATES**

M. le Maire informe le conseil que la société SAS Les Bates (49) souhaite acquérir le lot 4 du futur lotissement « le grand Mégnaud » Tranche 4 d'une superficie de 717 m<sup>2</sup> dont le prix a été fixé à 47.00 €/m<sup>2</sup> (délibération du 03.04.2025). Après délibération et à l'unanimité moins 1 abstention, le conseil approuve cette cession et autorise M. le Maire à signer un compromis de vente avec la société SAS Les Bates, dont le siège est à MAUGES SUR LOIRE (49110) pour le lot 4 situé dans le lotissement "Le Grand Mégnaud" Tranche 4 d'une superficie de 717 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 47.00 €/m<sup>2</sup> TTC chez Me Fabienne ALLARD, Notaire à La Tour d'Auvergne et Me VERONNEAU, Notaire de la dite société à MAUGES SUR LOIRE.

### **CESSION / Domaine Public à GAEC de la vallée du Burandou**

M. le Maire informe le conseil Municipal que ce point a été abordé en fin de réunion lors du dernier conseil du mandat précédent sans qu'aucune décision ne soit prise.

M. le Maire rappelle donc les faits : le GAEC de la Vallée du Burandou souhaite acquérir une parcelle de terrain (devant de porte) d'une superficie d'environ 340 m<sup>2</sup>.

Sur le principe, M. le Maire est d'accord pour céder ce bien mais souhaite qu'une commission se rende sur place pour examiner ce projet.

En cas d'avis favorable, ce bien pourrait être cédé, après déclassement de cette parcelle du domaine public vers le domaine privé, moyennant la somme de 4.30 €/m<sup>2</sup>, les frais annexes (notaire + géomètre) seront pris charge par les acquéreurs.

Dans ces conditions, M. le Maire propose de céder cette parcelle de terrain au GAEC de la Vallée du Burandou et demande au conseil de se prononcer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide qu'une commission se rendra sur place le 4 avril 2026 à 11 h 30 et en cas d'avis favorable, le conseil autorisera M. le Maire à lancer la procédure de déclassement de ce bien public, (d'environ 340 m<sup>2</sup>) vers le domaine privé de la commune qui pourra ensuite le céder au GAEC de la Vallée du Burandou pour un montant de 4.30 € le m<sup>2</sup>, les frais annexes (notaire, géomètre..) restant à la charge des acquéreurs.

### **ACHAT VEHICULE / Mandatement avant vote du budget**

La commune va se doter d'un nouveau véhicule auprès du garage POUJOLY (48) (Modèle DOBLO CARGO – Marque FIAT) de juin 2020 moyennant la somme de 17 946.00 € TTC avec une reprise de la DACIA LOGAN pour un montant de 1946.00 € TTC.

Cette transaction va avoir lieu dans les prochains jours mais pour que la commune puisse honorer cette facture, il faut que le conseil valide l'engagement de cette dépense avant le vote du budget qui n'interviendra pas avant le 30 avril 2026.

Le conseil Municipal approuve cette proposition.

### **PERSONNEL / Régie indemnitaire**

M. le Maire rappelle la délibération prise le 10.11.2021 par le conseil municipal instaurant un régime indemnitaire pour le personnel communal de la Tour d'Auvergne (stagiaires – titulaires – contractuels). C'est ensuite M. le Maire qui alloue, à chacun des agents, une prime appelée IFSE et CIA.

Lors de la mise en place de ces primes, il avait été stipulé que celles-ci étaient suspendues en cas d'arrêt de travail dès le 1<sup>er</sup> jour d'arrêt.

M. le Maire propose la révision du RIFSEEP en précisant que les primes seront maintenues jusqu'au 31<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail à 100 % et dégressif ensuite conformément au décret 2010-997 du 26 août 2010 :

*« Congés liés aux responsabilités parentales / l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement pendant les congés annuels, congés pour maternité, paternité et d'accueil de l'enfant de congé de naissance ou pour adoption.*

*Absences pour inaptitudes physiques / en cas de congé maladie ordinaire, pour invalidité temporaire imputable au service, de temps partiel thérapeutique : l'IFSE suivra le sort du traitement »*

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces modifications,

### **PERSONNEL COMMUNAL / Création poste attaché principal**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique les emplois permanents sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au

fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

Le grade : attaché principal

La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève : catégorie A

La durée hebdomadaire de service afférente : temps complet 35 heures.

M. le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet, à compter du 01.04.2026 pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la création de ce poste

### **PERSONNEL / Création poste adjoint technique au sein de la commune de La Tour d'Auvergne**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services . La délibération doit préciser le grade : Adjoint Technique - le temps de travail : 35 heures

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent d'adjoint technique en remplacement d'un départ à la retraite prochainement d'un personnel.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet

### **EMPLACEMENT DOMAINE PUBLIC / Demande d'Elodie GATIGNOL**

M. le MAIRE informe le conseil d'une demande de Mme Elodie GATIGNOL, domiciliée à PICHERANDE, pour installer son food Truck (pizza, panini) sur le territoire de la commune 1 vendredi sur 2 en bas de la place de l'église (près du Vival).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de Mme Elodie GATIGNOL et l'autorise à installer son food truck 1 vendredi sur 2 à La Tour d'Auvergne "Place de l'église" moyennant la somme de 300 € /an payable en 2 fois (1.01 et 01.07)

### **EMPLACEMENT DOMAINE PUBLIC / Installation d'une terrasse**

M. le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'une demande du Bar Restaurant " Le Christiana" SAS JO et LO pour occuper un emplacement pour installer la terrasse de son restaurant du 01.04.26 au 31.08.26 sur la place de l'Eglise.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette demande et autorise la société Jo et Lo "Le Christiana" à installer une terrasse place de l'église du 01.04.26 au 31.08.26 moyennant une redevance de 250.00 €

### **EMPLACEMENT DOMAINE PUBLIC / Sancy Glaces au plan d'eau**

M. le Maire informe le conseil d'une demande de M. et Mme VAN LEUWEN (Sancy Glaces) d'un emplacement sur le site du plan d'eau avec une remorque fixe pour la saison estivale 2026 pour vendre des glaces et autres.

M. le Maire propose de mettre à disposition un emplacement du 01.07.26 au 31.08.2026 sur le site du plan d'eau moyennant une redevance de 500 € (frais électricité compris)

### **EMPLACEMENT DOMAINE PUBLIC / Demande de M. VAN BOVEN - VIVAL**

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de M. Youri VAN BOVEN, propriétaire du VUVAL qui souhaiterait disposer d'un petit emplacement sur le domaine public jouxtant son magasin afin d'y installer un casier de retrait pour la livraison de colis. Cette installation, sous forme d'armoire sécurisée occuperait une surface d'environ 4 m<sup>2</sup>.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de M. Youri VAN BOVEN et l'autorise à installer un casier de retrait d'environ 4 m<sup>2</sup> moyennant une redevance annuelle de 120.00 €

### **Organisation festival D 440 - Eté 2026**

Dans le cadre de l'organisation du festival D 440 cet été 2026, le collège Sancy Artense sera mise à disposition des festivaliers, via la mairie, afin d'accueillir une base de vie et une base logistique; Une convention de mise à disposition sera signée entre la commune et les artistes de D440 pour définir leurs engagements (voir convention en annexe). En contrepartie de cette mise à disposition, le D 440 s'acquittera auprès de la mairie de la totalité de la somme facturée par le Collège Sancy Artense à la commune de La Tour d'Auvergne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette organisation et autorise M. le Maire à signer la convention nécessaire entre les festivaliers D 440 et la commune de La Tour d'Auvergne

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Une visite des bâtiments communaux est prévue dimanche à 9 h 00. La commune compte environ 35 bâtiments
- Une commission se réunira le 04.04.2026 à 11 h 30 sur place à Montbaillard suite à la demande du GAEC de la Vallée du Burandou.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 24.04.2026 à 20 h 30 avec comme point principal le vote du budget 26
- Information est donnée de la suppression du poste de CPE au Collège

Le Maire  
Yannick TOURNADRE

Le secrétaire de séance  
Fabienne CHARBONNEL



